

15519

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1907

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

PAR

M. SCHRAMECK,

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1909

STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1907

(56^e Année.)

RAPPORT

A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous soumettre la statistique des services pénitentiaires concernant l'année 1907.

Comme précédemment ce travail comprend cinq parties distinctes qui sont disposées dans l'ordre suivant :

- 1^o Transfèvements par voitures cellulaires ;
- 2^o Maisons centrales et un pénitencier agricole ;
- 3^o Établissements d'éducation correctionnelle ;
- 4^o Prisons de courtes peines ;
- 5^o Dépôt des condamnés aux travaux forcés (St-Martin-de-Ré).

Chaque document statistique fait l'objet d'un rapport succinct établi dans le même ordre et met en relief au moyen de comparaisons et de calculs de proportions, les principaux chiffres qu'il contient.

A la fin du volume sont groupés les décrets, arrêtés, circulaires, instructions ou documents adressés dans le courant de l'année 1907, aux différents services de l'Administration pénitentiaire.

Les tableaux comparatifs suivants font ressortir une légère augmentation d'effectif sur les hommes détenus dans les maisons centrales à la fin de l'année 1907. L'effectif des femmes reste sensiblement le même.

Mais dans les prisons départementales où l'on subit des peines inférieures à un an d'emprisonnement et dans les établissements d'éducation correctionnelle la croissance de la population (hommes et femmes) est plus importante.

On relève les mêmes faits dans la population moyenne, et le total général des journées de détention qui s'élevait l'an dernier à 8.762.461, atteint cette année le chiffre de 9.341.702, soit une différence en plus de 600.000 journées de présence.

	EFFECTIF au 31 décembre 1907.		EFFECTIF au 31 décembre 1906.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.467	464	5.127	497
Courtes peines.....	15.148	2.256	12.751	1.828
Jeunes pupilles.....	3.253	839	2.657	618
Chambres de sûreté.....	38	8	44	13
Dépôt de forçats et relégués...	40	»	60	»
TOTAUX.....	23.946	3.567	20.639	2.956
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	27.513		23.595	

	POPULATION MOYENNE en 1907.		POPULATION MOYENNE en 1906.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.396	497	5.364	535
Courtes peines.....	13.612	2.196	12.676	1.988
Jeunes pupilles.....	2.936	709	2.552	508
Chambres de sûreté.....	153	13	152	12
Dépôt de forçats et relégués.	208	»	220	»
TOTAUX.....	22.305	3.415	20.964	3.043
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	25.720		24.007	

Voici le détail des journées de détention, qui s'est élevé pour l'ensemble des prisons, à 8.102.327 pour le sexe masculin et à 1.239.375 pour le sexe féminin.

	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	1.930.240	181.223
Courtes peines.....	4.968.283	801.534
Jeunes pupilles.....	1.071.827	251.633
Chambres de sûreté.....	56.036	4.915
Dépôt de forçats et relégués.....	75.941	»
TOTAUX.....	8.102.327	1.239.375
TOTAL GÉNÉRAL.....	9.341.702	

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

SCHRAMECK.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

Le transfèrement des condamnés à leur destination pénale et le transfert des détenus de toutes catégories sont assurés par les soins du Département de l'Intérieur (Service des transfèremments cellulaires) au moyen de voitures aménagées à cet effet et placées sous la surveillance et la conduite d'agents spéciaux.

Le relevé des opérations de ce service au cours de l'année 1907 a donné lieu aux constatations suivantes :

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Condamnés transférés à leur destination légale :</i>		
Condamnés aux travaux forcés (hommes), transférés au port d'embarquement.....	554	»
Relégués conduits aux ports d'embarquement.	293	»
Condamnés à une longue ou courte peine conduits à destination.....	6.347	424
Condamnés par défaut reconduits dans leurs départements d'origine.....	»	»
Libérés transférés dans leurs foyers ou dans un dépôt de mendicité.....	523	34
Étrangers expulsés reconduits aux frontières.	3.608	282
	-----	-----
<i>A reporter.....</i>	11.325	740

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Report</i>	11.325	740
<i>Détenus transférés d'une prison départementale :</i>		
Dans une autre prison départe- mentale.....	240 288	31 18
(Pour y subir leur peine au régime cellulaire..... Pour d'autres motifs.....		
Pour être réintégrés dans une maison centrale.	89	»
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés (et vice versa).....	2	»
<i>Détenus transférés d'une maison centrale :</i>		
Dans une autre maison centrale.....	403	8
Dans un hospice ou un asile d'aliénés.....	3	»
Dans une prison départementale.....	17 81	» »
(Pour y subir leur peine au régime cellulaire..... Pour d'autres motifs.....		
Transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Marine, de la Guerre, des Colonies.....	370	26
<i>Jeunes détenus transférés :</i>		
Du lieu du jugement à leur destination légale.	14	»
D'un établisse- ment d'éduca- tion correction- nelle.....	220 38	» »
(Dans un autre Dans un établissement de de longue ou courte peine (et vice versa).....		
Évadés des voitures cellulaires.....	2	»
TOTAUX	13.092	823
TOTAL GÉNÉRAL	13.915	

Le nombre total d'individus transférés par les voitures cellulaires a donc été de 13.915 contre 13.356 en 1906.

Ces opérations ont nécessité 147 voyages et 8.222 journées de route au cours desquels les voitures ont parcouru 738.420 kilomètres de voie ferrée et 3.373 kilomètres sur routes de terre.

Les 3.890 étrangers et étrangères expulsés et reconduits aux frontières appartenaient, pour la plupart, aux nationalités suivantes :

Italienne.....	1.309
Espagnole.....	837
Belge.....	709
Allemande.....	467
Autrichienne et Hongroise.....	86

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIER AGRICOLE

Etablissements.

On comptait, en 1907, treize établissements destinés à l'exécution des longues peines. Savoir :

1° Pour les hommes :

- 9 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — Thouars (Deux-Sèvres).

- 1 pénitencier agricole situé en Corse à Castelluccio, qui, désaffecté, n'a fonctionné que du 1^{er} au 25 janvier.

2° Pour les femmes :

- 2 maisons centrales de force et de correction, savoir Montpellier (Hérault); — Rennes (Ille-et-Vilaine).
-

Renseignements statistiques.

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population.

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

- II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines ;
- III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations ;
- IV. — Départements où les condamnés ont été jugés ;
- V. — Nationalité des condamnés étrangers ;
- VI. — Age des condamnés et durée de la captivité ;
- VII. — État civil ;
- VIII. — Religions ;
- IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération ;
- X. — Antécédents judiciaires ;
- XI. — Parts attribuées sur le produit du travail ;
- XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération ;
- XXXIII. — Répartition de la population existant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

- XIII. — Mouvement de l'école — Résultats de l'enseignement,
- XIV. — Faveurs, commutations, grâces ;
- XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire, savoir :

- XVI. — Mouvement de l'infirmerie ;
- XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies ;

XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause ;

XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides..

Tableaux XXIV à XXVII. — Travail. — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements ;

XXV. — Récapitulation des industries exploitées ;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs ;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Pécule ;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Tableaux XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année ;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération ;

Tableau XXXII. — Répartition des journées de détention.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Hommes.

Le mouvement de la population dans les établissements d'hommes, se traduit par les chiffres suivants :

Population restant au 31 décembre 1906.....	5.127
Entrées en 1907.....	3.190
ENSEMBLE	8.317
Sorties.....	2.850
RESTE au 31 décembre 1907.....	5.467

Soit 8.317 individus qui ont été incarcérés au cours de l'année.

Entrées.

Sur les 3.190 entrées, on compte 2.828 individus venant du lieu de leur condamnation, soit 88,65 p. 100 du nombre total.

Sorties.

2.140 des individus sortis des établissements de longues peines, soit 75,09 p. 100 du nombre total (2.850) étaient des libérés par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle. 133 détenus étaient décédés et seulement 7 évadés.

L'année précédente la proportion des individus entrés venant du lieu de leur condamnation était plus forte et atteignait 88,71 p. 100. De même la proportion des sorties par libération s'élevait à 75,15 p. 100 au lieu de 75,09 p. 100 en 1906.

Journées de détention.

Le chiffre total des journées de détention s'est élevé à 1.930.240, ce qui a fixé à 5.396 individus la population moyenne journalière, contre 5.364 en 1906.

Les détenus présents au 31 décembre 1907, se répartissaient comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés.....	2
Détention.....	5
Réclusion.....	1.698 soit 31,06 p. 100.
Emprisonnement.....	3.762 — 68,81 —
TOTAL.....	5.467

Femmes.

Les résultats pour les détenues femmes ont été les suivants :

Population restant au 31 décembre 1906.....	497
Entrées en 1907.....	231
ENSEMBLE	728
Sorties.....	264
RESTE au 31 décembre 1907.....	464

Entrées.

De même que chez les hommes, la plupart des entrées, 219 sur 231, soit 94,81 p. 100, étaient dues à l'incarcération de détenues venant du lieu de leur condamnation.

L'année précédente, cette proportion était moins élevée et n'atteignait que 79,83 p. 100.

Sorties.

Le plus grand nombre de sorties, 229, soit 86,74 p. 100 du chiffre total, proviennent de libérations par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle. En 1906, cette proportion était de 73,93 p. 100.

Les détenues restant au 31 décembre se répartissaient, comme suit, entre les catégories pénales :

Travaux forcés.....	164	soit	35,34 p. 100
Réclusion.....	89	—	19,18 p. —
Emprisonnement.....	211	—	45,47 p. —
TOTAL.....	464		

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés compte une proportion élevée de détenues, 35,34 p. 100. C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les détenus hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions, sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

Dans les établissements affectés aux femmes, le nombre de journées de détention s'est élevé à 181.223 donnant une population moyenne journalière de 464 contre 535 en 1906.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1907

(Tableaux II à XII, et XXXIII.)

JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS (Tableau II.)

Hommes.

I. — Juridictions.

Les 5.467 détenus présents au 31 décembre se répartissaient comme suit, par rapport aux juridictions qui avaient prononcé la peine :

Cours d'assises.....	2.981
Tribunaux correctionnels.....	2.404
— militaires.....	82

II. — Pénalités.

La répartition de ces individus entre les diverses catégories pénales est donnée par le tableau I.

L'examen du tableau II fait ressortir que la presque totalité des réclusionnaires 1.671 sur 1.698 subissaient des peines de cinq à 10 ans.

La proportion des condamnés à l'emprisonnement subissant une peine d'un an et un jour est relativement peu élevée, 214 sur 3.762. Le plus grand nombre des condamnés de cette catégorie pénale, 3.720, purgeaient des peines n'excédant pas cinq ans.

N. B. — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les diverses catégories pénales, il conviendra de négliger l'unique cas de travaux forcés qui, par son caractère exceptionnel, ne prête à aucune comparaison utile.*

Femmes.

I. — Juridictions.

Des 464 détenues présentes au 31 décembre 1907 dans les établissements pénitentiaires, 339 avaient été jugées par les cours d'assises, et seulement 125 par les tribunaux correctionnels.

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes. C'est que la presque totalité de ceux-ci ont été transportés dans les pénitenciers de Cayenne ou de Nouméa.

II. — Pénalités.

La répartition de ces détenues entre les catégories pénales a été examinée au tableau I.

Le plus grand nombre de condamnées aux travaux forcés, 63, purgeaient une peine de plus de 15 à 20 ans.

Ainsi que nous l'avons déjà noté chez les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 45, sur 89, subissaient une peine de 5 ans, et la totalité, à une unité près, une peine de 5 à 10 ans.

7 seulement des condamnées à l'emprisonnement subissaient une peine d'un an et un jour. Et la totalité, à deux unités près, des détenues de cette catégorie avaient à purger des peines de cinq ans au plus.

N. B. — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférents respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.

**NATURE DES CRIMES ET DÉLITS
QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS**

(Tableaux III et III bis.)

Hommes.

Le vol, sous ses deux formes, simple et qualifié, continue à fournir le plus fort contingent de détenus, 2.655, soit 48,56 p. 100 du nombre total de détenus.

En 1906, cette proportion atteignait également 51,86 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) :

Assassinat (21), empoisonnement (1), meurtre connexe à un autre crime ou délit (24), parricide (5), meurtre (234), homicide par imprudence (14), suppression d'enfants (complicité de) (4) ;

Ont été commis par 303 individus, soit 5,54 p. 100, contre 6,26 p. 100 en 1906.

Femmes.

Chez les femmes, le vol n'a fourni que 152 détenues, soit 32,76 p. 100 du contingent total, tandis que chez les hommes cette proportion était de 48,56 p. 100.

Par contre, les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat (52), empoisonnement (28), meurtre connexe à un autre crime ou délit (12), parricide (4), meurtre (45), homicide par imprudence (1) ;

Ont motivé 142 condamnations, soit 30,60 p. 100.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices) :

Abandon et exposition d'enfant (complicité) (0), avortement (complicité) (6), infanticide (complicité) (2), supposition d'enfant (0), suppression d'enfant (complicité) (0), abandon et exposition d'enfant (2), avortement (6), infanticide (24), suppression d'enfant (3), mauvais traitements et privations de soins (5) ;

Ont été commis par 48 détenues, soit 10,35 p. 100. En 1906, cette proportion atteignait 8,65 p. 100.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

La presque totalité des détenus présents au 31 décembre, 5.467, provenaient des départements français; 48 avaient été fournis par l'Algérie, la Tunisie, les colonies et protectorats; 2 par les tribunaux consulaires des Échelles du Levant; 4 par la principauté de Monaco.

Pour les femmes, la totalité venait des départements de la Métropole.

Les départements français qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), sont :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Seine.....	997	83	1.080
Bouches-du-Rhône.....	505	21	526
Nord.....	230	26	256
Seine-Inférieure.....	210	19	229
Rhône.....	146	3	149
Corse.....	137	7	144
Alpes-Maritimes.....	133	1	134
Ille-et-Vilaine.....	129	13	142
Meurthe-et-Moselle.....	126	9	135
Gard.....	110	1	111
Gironde.....	104	7	111
Var.....	90	5	95
Loire-Inférieure.....	82	8	90
Finistère.....	79	9	88
Calvados.....	74	13	87
Hérault.....	80	5	85
Loire.....	77	7	84
Somme.....	79	4	83
Eure.....	69	11	80
Pas-de-Calais.....	76	4	80

Le département de la Seine a fourni à lui seul, 18,21 p. 100 du contingent total.

DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

Hommes et femmes.

On comptait au 31 décembre 1907, 671 détenus hommes de nationalité étrangère, soit 12,27 p. 100 de l'effectif total contre 12,97 p. 100 en 1906.

Le nombre de femmes de nationalité étrangère était de 40, soit 8,62 p. 100. au lieu de 3,25 p. 100 l'année précédente.

Les nationalités représentées par le plus grand nombre de détenus étaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Italienne.....	273	11	284
Espagnole.....	112	9	121
Belge.....	99	10	109
Allemande.....	58	3	61
Anglaise.....	35	0	35
Suisse.....	28	3	31

39,94 p. 100 de l'effectif étranger étaient des Italiens.

Les étrangers se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX
Travaux forcés.....	»	13	13
Détention.....	»	»	»
Réclusion.....	144	5	149
Emprisonnement.....	527	22	549
TOTAUX.....	671	40	711

77,21 p. 100 de l'effectif étranger appartenait à la catégorie de l'emprisonnement.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ

(Tableau VI.)

Hommes.

I. — Age.

Le plus grand nombre de détenus, 1.548, soit 28,32 p. 100, avaient de 30 à 40 ans. Ceux âgés de 25 à 30 ans (1.122) se comptaient à raison de 20,52 p. 100; ceux ayant de 20 à 25 ans (1.189), à raison de 21,75 p. 100. La plupart des détenus hommes, 4.482, soit 70,59 p. 100, comptaient de 20 à 40 ans. En 1906, cette proportion était de 70,27 p. 100.

II. — Durée de la captivité.

Près de la moitié de l'effectif présent au 31 décembre 1907, 2.109 sur 5.467, soit 38,57 p. 100, étaient dans leur première année de captivité; 421, soit 7,70 p. 100, se trouvaient avoir cinq ans et plus de détention.

Femmes.

I. — Age.

De même que pour les hommes, la plupart des détenues femmes présentes au 31 décembre 1907, étaient âgées de 20 à 40 ans. Ces condamnées se comptaient à raison de 251, soit 54,09 p. 100. L'année précédente, cette proportion était de 57,54 p. 100.

II. — Durée de la captivité.

Contrairement à ce qui existe chez les détenus hommes, le plus grand nombre de femmes comptaient cinq ans et plus de détention; ces détenues (118) formaient 25,43 p. 100 de l'effectif total. De même que pour les hommes, on comptait une proportion élevée de détenues femmes se trouvant dans leur première et deuxième année de captivité.

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de cinq années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

Hommes et femmes.

Le plus grand nombre de détenus hommes étaient célibataires, veufs ou divorcés. Sur l'effectif présent au 31 décembre 1907, on n'en comptait que 1.408 mariés. 966 de ces derniers avaient des enfants, de même que 272 du premier groupe. C'est au total 1.238 détenus qui avaient des enfants.

Chez les femmes, la majeure partie des détenues n'étaient pas mariées; mais contrairement à ce qui existait chez les hommes, le nombre le plus élevé de détenues ayant des enfants se trouvait chez les non mariés : (147+103) soit 250 détenues ayant des enfants.

La presque totalité des détenus, hommes ou femmes, étaient catholiques: 4.710 hommes et 454 femmes. Seuls 327 hommes et 2 femmes avaient déclaré n'appartenir à aucun culte.

PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT

(Tableau IX et IX bis.)

Hommes.

Au point de vue des professions exercées au moment du jugement, on remarque que le groupe des professions agricoles et journalières compte de beaucoup le plus grand nombre de détenus (2.360). Ensuite vient, avec une proportion sensiblement moindre, mais cependant élevée relativement à celles des autres groupes, le groupe des industries du « bâtiment et mobilier » (1.152).

Les ouvriers d'atelier et de fabrique se comptent à raison de 476, chiffre faible par rapport à celui des groupes des paragraphes 7 et 8.

Ces trois groupes renferment à eux seuls 3.988 détenus, soit 72,95 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre 1907. L'année précédente, cette proportion était de 72,50 p. 100.

Dans chacune des catégories pénales, ce sont ces trois groupes qui comptent le plus grand nombre de détenus.

Sauf de très rares exceptions, les détentionnaires sont des condamnés militaires, et les professions indiquées sont celles exercées avant l'incorporation.

Femmes.

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions agricoles et journalières et les ouvrières d'ateliers et de fabriques qui comptaient le plus grand nombre de détenues.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

Hommes.

I. — Antécédents judiciaires.

Sur 5.467 détenus présents au 31 décembre 1907, 4.202 étaient pourvus d'antécédents judiciaires, soit 76,86 p. 100. L'année précédente, cette proportion était de 78,52.

Ces individus se classent en quatre groupes :

1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;

2° Les récidivistes légaux ;

3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;

4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

On remarque la forte proportion des condamnés non légalement récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 1.872 sur 4.202, soit 44,55 p. 100.

Indépendamment des 30 individus n'ayant d'autres antécédents que le passage dans une maison d'éducation correctionnelle, 197 autres détenus compris dans les autres groupes de récidivistes avaient également été détenus dans un de ces établissements, c'est donc 227 de ces individus qui avaient passé par la maison correctionnelle.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire présente au 31 décembre 1907 (5.467 détenus), 1.507 condamnés étaient frappés d'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine. Sur ce nombre, 256 seulement n'avaient pas d'antécédents judiciaires.

Femmes.

I. — Antécédents judiciaires.

228 détenues, étaient pourvues d'antécédents judiciaires. Le plus grand nombre d'entre elles, 141, n'étaient point récidivistes au point de vue légal, mais avaient encouru des condamnations antérieures.

II. — Interdiction de séjour.

137 des condamnées présentes au 31 décembre 1907, avaient encouru l'interdiction de séjour. Parmi elles, 61 ne comptaient aucun antécédent judiciaire.

**PARTS ATTRIBUÉES
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

Hommes.

Des détenus présents au 31 décembre 1907, le plus grand nombre, 2.035 et 2.876 touchaient les quatre et cinq dixièmes du produit de leur travail. Onze détenus touchaient plus de six dixièmes sur le produit de leur travail. Ces derniers individus étaient des condamnés arrivés à expiration de peine, mais frappés de la relégation et attendant leur transfèrement au port d'embarquement.

Un seul détenu — un détentionnaire — touchait 6 dixièmes.

Une proportion très petite de condamnés ne touchait qu'un dixième, 43 individus sur 5.467.

On remarque que la presque totalité des détentionnaires touchaient cinq dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnés à l'emprisonnement 5.

Femmes.

De même que pour les hommes, le plus grand nombre de détenues, 117 et 169, touchaient les 4 ou 5 dixièmes du produit de leur travail; et seulement 7 et 15 ne s'en voyaient attribuer qu'un seul ou que deux dixièmes.

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement cinq.

**ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS
PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1907 AU MOMENT
DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS**

(Tableau XII.)

Hommes.

La majeure partie des détenus présents au 31 décembre 1907, savaient lire, écrire et calculer au moment de leur incarcération. Ces individus se comptaient au nombre de 2.281, soit 41,72 p. 100. En 1906, cette proportion n'était que de 40,98 p. 100.

527 seulement de ces individus possédaient une instruction primaire complète; et 136 une instruction plus développée.

On comptait 538 illettrés, soit 9,84 p. 100 de l'effectif présent au 31 décembre 1907, contre 11,12 p. 100 en 1906.

Femmes.

De même que chez les hommes, la proportion des détenues ayant au moins une instruction primaire complète, ou une instruction plus élevée est très faible: 9 et sur 464.

La proportion des illettrées, 30,17 p. 100 en augmentation sur l'année précédente, reste très forte, et sensiblement supérieure à celle des hommes.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1907

(Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE

(Tableau XIII.)

Hommes.

I. — Mouvement de l'école.

Le mouvement de l'école, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, ressort du tableau ci-dessous :

	1907	1906
Présents à l'école au 1 ^{er} janvier.....	695	765
Admis à l'école au cours de l'année.....	682	710
ENSEMBLE.....	1.377	1.475
Sortis de l'école pendant l'année.....	691	780
RESTANT à l'école au 31 décembre.....	686	695

On note une diminution d'une année à l'autre, du nombre des détenus ayant fréquenté l'école. Ce fait s'explique par la diminution de la population incarcérée.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1907 et 1906, l'instruction des détenus étant relevée :

D'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres.

D'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres :

	1907		1906	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés	219	76	217	80
Sachant lire	239	213	277	230
— lire et écrire.....	413	373	436	355
— au moins lire, écrire et calculer.....	506	715	545	800
TOTAUX.....	1.377	1.377	1.475	1.475

Le nombre des illettrés a donc diminué très sensiblement du commencement à la fin de l'année. Il en est de même des deux groupes suivants. Ces progrès se sont accomplis au bénéfice du dernier groupe des condamnés sachant au moins lire, écrire et compter, qui de 506 individus est passé à 715.

III. — Cours spéciaux.

Dessin. — Ces cours ont été suivis par 12 détenus contre 15 en 1906.

Musique. — 31 condamnés ont pris part à ces cours, contre 28 en 1906.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques des maisons centrales possédaient un ensemble de 25.285 volumes dont tout ou partie a été demandé en lecture 149.596 fois. En 1906, ces chiffres étaient de 24.458 et 137.547.

Femmes

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1907 :

	1907	1906
Présentes à l'école le 1 ^{er} janvier.....	91	96
Admises à l'école au cours de l'année.....	47	71
ENSEMBLE.....	138	167
Sorties de l'école pendant l'année.....	52	76
RESTANT à l'école au 31 décembre.....	86	91

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1907 et 1906.

	1907		1906	
	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commence- ment de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées.....	33	8	38	10
Sachant lire.....	2	9	3	13
— lire et écrire.....	34	26	49	33
— au moins lire, écrire et calculer.....	69	95	77	111
TOTAUX.....	138	138	167	167

Le nombre des illettrées a diminué de 25 au cours de l'année. La proportion de détenues composant le second groupe est plus élevée à la fin qu'au commencement de l'année. Comme le premier groupe, le troisième a sensiblement diminué au profit du dernier dont le chiffre a augmenté de 26 unités.

Chez les hommes, cette dernière augmentation a été de 209. Il semble donc que chez eux, les progrès accomplis ont été en général plus sensibles.

III. — Cours spéciaux.

De même qu'en 1907, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques possédaient un ensemble de 3.608 volumes mis 9.371 fois en lecture.

**GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE,
LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES**

(Tableau XIV.)

Hommes.

I. — Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1907, 644 détenus, soit 7,74 p. 100 de l'effectif incarcéré, (8.317) ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1906, cette proportion était de 10,04 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 88 ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus :

	1907	1906
Remise entière de la peine.....	94	97
Commutations.....	31	50
Réductions sur la peine		
{ Moins de 1 an.....	89	153
{ 1 an à 3 ans.....	78	109
{ 3 ans à 5 ans.....	4	5
{ 5 ans et plus.....	4	2
	175	269
Libérations conditionnelles.....	341	406
Remise de la relégation (à titre spécial)...	3	2
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....	»	1
TOTAUX.....	644	825

La majeure partie des mesures gracieuses, 341, ont consisté en libérations conditionnelles.

Les commutations de peine ont consisté dans le changement de cinq peines de détention et de 26 de réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Pendant l'année 1907, il a été accordé des récompenses à 271 détenus, soit à 3,26 p. 100 de la population incarcérée. En 1906 cette proportion était de 3,42 p. 100.

Ces récompenses ont toutes consisté dans l'attribution de dixièmes supplémentaires.

Femmes.

I. — Mesures gracieuses.

En 1907, 98 détenues ont bénéficié de mesures gracieuses, soit 13,46 p. 100 de l'effectif incarcéré (728). L'année précédente, cette proportion atteignait 18,40 p. 100. 61 de ces mesures ont été prises sur la demande des condamnées ou de leur famille.

La nature des mesures gracieuses dont ont bénéficié les détenues est indiquée au tableau suivant :

	1907	1906
Remise entière de la peine.....	4	18
Commutations.....	6	17
Réductions sur la peine		
{ Moins de 1 an.....	2	8
{ 1 an à 3 ans.....	20	24
{ 3 ans à 5 ans.....	1	1
{ 5 ans et plus.....	3	10
	26	43
Libérations conditionnelles.....	52	60
Remise de la relégation (à titre spécial)...	10	5
Remise de l'interdiction de séjour à titre spécial).....	»	»
TOTAUX.....	98	143

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 52 ont consisté en libérations conditionnelles accordées à 7,14 p. 100 de l'effectif incarcéré au cours de l'année.

Les 6 commutations ont consisté dans le changement de peines de réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1907, aucune détenue n'a bénéficié de récompenses.

**CRIMES & DÉLITS COMMIS
PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE**

(Tableau XV.)

Hommes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

Thouars : Un réclusionnaire a encouru une peine de 8 mois d'emprisonnement pour coups et blessures à un co-détenu.

Riom : Un détenu a été condamné à une peine d'emprisonnement pour un délit de même nature.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1907, il a été relevé 36.246 infractions à la discipline, contre 32.608 en 1906.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1907	1906
Voies de fait	envers le personnel supérieur	»	»
	— les agents de surveillance et les contre-maîtres libres.....	28	14
	— d'autres détenus	2.083	1.400
Larcins.....	68	99	
Rébellion, mutinerie.....	525	1.249	
Actes d'immoralité.....	92	104	
Infractions au silence.....	17.642	15.871	
Refus de travail.....	2.843	658	
Paresse, négligence dans le travail.....	703	1.933	
Usage du tabac.....	2.414	1.312	
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	1.583	2.537	
Infractions diverses.....	8.265	7.431	
TOTAUX.....	36.246	32.608	

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
»	151	7.124	28.971	36.246

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée (8.317), le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1907..... 436 infractions pour 100 détenus incarcérés.
 En 1906..... 396 — — —

III. — Punitions.

Les 36.246 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 5.719 détenus coupables, c'est-à-dire à 68,76 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année.

Ces punitions ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1907	1906
Cellule.....	2.734	2.073
Salle de discipline.....	5.754	3.799
Pain sec.....	7.465	6.720
Autres privations alimentaires.....	6.918	9.466
Réductions de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	7.995	5.895
Autres punitions.....	887	713
Réprimandes.....	4.493	3.942
TOTAUX.....	36.246	32.608

IV. — Évasions.

	1907		
	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réintégration pendant l'année.	non suivies de réintégration pendant l'année.
Clairvaux.....	1	»	2
Fontevault.....	»	»	2
Nîmes.....	»	3	»
Poissy.....	4	»	»

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1907, comme en 1906, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1907, 1.065 infractions à la discipline, au lieu de 871 en 1906.

Savoir :

	NOMBRE D'INFRACTIONS	
	1907	1906
Larcins.....	3	1
Voies de fait { envers le personnel supérieur.....	»	»
{ — les agents de surveillance.....	1	»
{ — d'autres détenues.....	20	25
Rébellion, mutinerie.....	334	186
Actes d'immoralité.....	»	1
Infractions au silence.....	308	315
Refus de travail.....	24	13
Paresse, négligence dans le travail.....	93	148
Usage du tabac.....	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	60	9
Infractions diverses.....	222	173
TOTAUX.....	1.065	871

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales:

Travaux forcés.....	228
Réclusion	169
Emprisonnement	668
TOTAL.....	1.065

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1907.....	146 infractions pour 100 détenues incarcérées.
En 1906.....	102

III. — Punitions.

Les punitions disciplinaires infligées au cours de l'année 1907 ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1907	1906
Cellule.....	313	156
Salle de discipline.....	»	»
Pain sec	305	83
Autres privations alimentaires.....	265	354
Réduction de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	75	112
Autres punitions.....	1	86
Réprimandes.....	106	80
TOTAUX.....	1.065	871

Ces punitions ont été subies par 358 condamnées, soit par 49,18 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année. En 1906 cette proportion était de 47,10 p. 100.

IV. — Évasions.

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1907. Il en a été de même en 1906.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1907, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	Hommes.	Femmes.
Restant au 31 décembre 1906.....	187	41
Entrés à l'infirmerie en 1907.....	2.634	654
ENSEMBLE.....	2.821	695
Sortis pendant l'année 1907.....	2.654	662
RESTANT au 31 décembre 1907.....	167	33

31,67 et 89,70 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. En 1906, ces proportions étaient de 30 et 107,21 p.100.

Sorties.

Les 2.654 et 662 sorties se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Guéris.....	2.476	629
Transférés dans un établissement hospitalier.....	7	2
Libérés.....	38	18
Décédés.....	133	13
TOTAUX.....	2.654	662

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 60.970 pour les hommes, et à 14.627 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 161 et 40 individus, contre 171 et 46 en 1906.

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue de la proportion d'admissions quotidiennes à l'infirmerie par rapport à la population moyenne journalière :

Hommes.

	1907. 0/0	contre	1906. 0/0
Fontevrault.....	0,215		0,251
Melun.....	0,207	—	0,164
Clairvaux.....	0,168	—	0,201
Riom.....	0,131	—	0,150
Poissy.....	0,116	—	0,092
Beaulieu.....	0,105	—	0,081
Loos.....	0,098	—	0,067
Nîmes.....	0,097	—	0,083
Thouars.....	0,072	—	0,078
Castelluccio.....	0,034	—	0,062

Femmes.

	1907. 0/0	contre	1906. 0/0
Rennes.....	0,374		0,462
Montpellier.....	0,331	—	0,336

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie :

Hommes.

	1907.	contre	1906.
Beaulieu.....	37 jours 296		42 jours 417
Loos.....	29 — 248	—	30 — 713
Riom.....	26 — 032	—	17 — 841
Nîmes.....	25 — 697	—	33 — 449
Clairvaux.....	23 — 926	—	25 — 005
Thouars.....	23 — 331	—	25 — 196
Fontevrault.....	18 — 620	—	20 — 628
Melun.....	17 — 197	—	15 — 982
Castelluccio.....	14 — 833	—	45 — 022

Femmes.

	1907.	1906.
Montpellier.....	26 jours 738	contre 28 jours 603
Rennes.....	18 — 762	— 16 — 542

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Chez les hommes, 982 entrées à l'infirmerie ont été motivées par des maladies de l'appareil respiratoire. Dans ces chiffres sont compris 287 cas d'influenza ou grippe. C'est donc 37,28 p. 100 des admissions qui ont été causées par ce genre d'affection.

Chez les femmes, ces affections ont motivé 202 entrées à l'infirmerie dont 78 pour influenza ou grippe; soit une proportion de 30,88 p. 100, du nombre total d'admissions.

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé :

Pour les hommes à 133, soit 4,71 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (2.821). En 1906, cette proportion était de 4,96 p. 100.

Pour les femmes à 13, soit 1,87 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (695). En 1906, ces proportions atteignaient 1,58 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 46 décès chez les hommes et 4 chez les femmes. Soit, par rapport au nombre total des décès 34,59 p. 100 pour les hommes et 30,77 p. 100 pour les femmes.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) Aliénés épileptiques ou non.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1906.....	»	1
Cas constatés pendant l'année 1907. {	Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale 1	1
	8	5
ENSEMBLE.....	8	6
Sorties {	Par libération, grâce ou décès. »	1
	7	4
RESTE au 31 décembre 1907.....	1	2

En 1906, le nombre de cas constatés au cours de l'année avait été, pour les hommes 12, pour les femmes 10.

b) Épileptiques non aliénés.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1906.....	9	»
Cas constatés en 1907.....	7	1
ENSEMBLE.....	16	1
Sorties {	Par libération, grâce ou décès. 5	1
	6	1
RESTE au 31 décembre 1907.....	10	»

En 1906, pour les hommes il y avait eu 4 cas et aucun pour les femmes.

c) *Suicides.*

Au cours de l'année, il s'est produit 5 tentatives de suicides dont 4 à Nîmes et une à Montpellier ; un suicide par strangulation s'est produit à Clairvaux.

TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

- 1° Par industrie au tableau XXV ;
- 2° Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

Hommes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1907, au chiffre de 1.410.424 dans les maisons centrales d'hommes et à 1.889 dans les pénitenciers agricoles. En 1906, ces chiffres étaient de 1.356.210 et 91.737 ;

Soit sur 100 journées de détention :

Maisons centrales.

En 1907.....	73 journées de travail.
— 1906.....	72 — —

Pénitencier agricole.

En 1907.....	65 journées de travail.
— 1906.....	79 — —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1907 de 306 dans les maisons centrales et de 22 au pénitencier de Castelluccio.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

<i>Maisons centrales.</i>			
En 1907.		En 1906.	
4.609	<i>travailleurs contre</i>	4.432	
dont :			
Ouvriers.....	4.411	Ouvriers.....	4.232
Apprentis.....	198	Apprentis.....	200

Soit sur 100 travailleurs :

En 1907.		En 1906.	
Ouvriers.....	96	Ouvriers.....	95
Apprentis.....	4	Apprentis.....	5

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (5.280 et 5.136) :

En 1907.		En 1906.	
Occupés.....	87	Occupés.....	86
Inoccupés.....	13	Inoccupés.....	14

Pénitencier agricole.

En 1907.		En 1906.	
86	<i>travailleurs contre</i>	215	
dont :			
Ouvriers.....	86	Ouvriers.....	215
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 ouvriers :

En 1907.		1906.	
Ouvriers.....	100	Ouvriers.....	100
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (116 et 324) :

En 1907.		En 1906.	
Occupés.....	74	Occupés.....	94
Inoccupés.....	26	Inoccupés.....	6

TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitencier agricole étaient les suivants :

Maisons centrales.

En 1907.		En 1906.	
Ouvriers.....	3.900	Ouvriers.....	4.150
Apprentis.....	223	Apprentis.....	257

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1907.		En 1906.	
Occupés.....	75	Occupés.....	89
Inoccupés.....	25	Inoccupés.....	11

Pénitencier agricole.

En 1907.		En 1906.	
Ouvriers.....	»	Ouvriers.....	117
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1907.		En 1906.	
Occupés.....	»	Occupés.....	82
Inoccupés.....	»	Inoccupés.....	18

III. — **Produit du travail.** (Tableaux XXV et XXVI)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à :

Maisons centrales.

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
1.809.058 60		1.750.747 80	
	<i>contre</i>		
dout :			
	fr. c.		fr. c.
Produit net....	1.731.272 75	Produit net....	1.673.858 84
Gratifications..	77.785 85	Gratifications..	76.888 96

Soit sur 100 francs de produit :

En 1907.		En 1906.	
Produit net.....	95,71	Produit net.....	95,61
Gratifications.....	4,29	Gratifications.....	4,39

Pénitencier agricole.

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
1.739 15		54.745 60	
	<i>contre</i>		
dout :			
	fr. c.		fr. c.
Produit net.....	1.707 90	Produit net.....	53.274 30
Gratifications.....	31 25	Gratifications.....	1.471 30

Soit sur 100 francs de produit :

En 1907.		En 1906.	
Produit net.....	98,17	Produit net.....	97,31
Gratifications.....	1,83	Gratifications.....	4,65

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.410.424 dans les maisons centrales et à 1.889 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

Maisons centrales.

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	1 2277	Produit net.....	1 2215
Gratifications.....	0 0552	Gratifications.....	0 0556
TOTAL.....	1 2829	TOTAL.....	1 2771

Pénitencier agricole.

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 9041	Produit net.....	0 7274
Gratifications.....	0 9165	Gratifications.....	0 0181
TOTAL.....	0 9206	TOTAL.....	0 7455

Dans les maisons centrales, le produit moyen par journée de travail a été, au total, supérieur en 1907.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1907.	En 1906.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 8345	1 7915
Poissy.....	1 5951	1 5640
Clairvaux.....	1 2997	1 2887
Beaulieu.....	1 2668	1 2704
Loos.....	1 2341	1 2135
Fontevrault.....	1 0985	1 1849
Thouars.....	1 0089	1 0506
Nîmes.....	1 0021	0 9753
Riom.....	0 8591	0 8821

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII). — Relativement aux nombres de journées de détention (1.930.240 et 2.902) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9373 pour les maisons centrales contre 0 fr.9339 en 1906, et à 0 fr.5993 pour les pénitenciers agricoles contre 0 fr.6558 l'année précédente.

Comparativement à l'année précédente, ces moyennes ont augmenté pour les maisons centrales, et diminué pour les pénitenciers agricoles.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

<i>Maisons centrales.</i>		
	En 1907.	En 1906.
	fr. c.	fr. c.
Melun	1 3968	1 3664
Poissy	1 2374	1 2159
Loos	0 9649	0 9596
Beaulieu	0 9506	0 9618
Clairvaux	0 8905	0 8381
Thouars	0 7564	0 7699
Fontevrault	0 7554	0 7564
Nîmes	0 6822	0 6411
Riom	0 6463	0 6331

IV. — Nature des travaux.

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur, économique, entretien des bâtiments composant la maison centrale, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits.

En 1907, le régime de l'entreprise générale industrielle ne fonctionnait plus dans aucun établissement.

Partout, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de confectionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

L'imprimerie à Melun ;

Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault ;

La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé sont :

Maisons centrales.

	fr. c.
Cordonnerie (R-D) (Melun).....	2 2559
Imprimerie (R-D) (Melun).....	2 2448
Meubles et lits en fer (C) (Clairvaux, Loos, Poissy)	2 0378
Sommiers métalliques (C) (Melun).....	1 9586
Tailleurs (R-D) (Fontevrault, Melun).....	1 9458

Femmes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 181.223 journées de détention on compte 130.600 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1907.....	72 journées de travail.
— 1906.....	73 —

II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN. — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (306) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année.

	En 1907.		En 1906.
	426	<i>travailleuses contre</i>	463
		dont :	
Ouvrières	386	Ouvrières.....	455
Apprenties.....	40	Apprenties.....	8

Soit sur 100 travailleuses :

En 1907.		En 1906.	
Ouvrières.....	91	Ouvrières.....	98
Apprenties.....	9	Apprenties.....	2

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1907.		En 1906.	
Occupées.....	86	Occupées.....	87
Inoccupées.....	14	Inoccupées.....	13

TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1907.		En 1906.	
391	<i>travailleuses contre</i>	412	
dont :			
Ouvrières.....	363	Ouvrières.....	405
Apprenties.....	28	Apprenties.....	7

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1907.		En 1906.	
Occupées.....	84	Occupées.....	83
Inoccupées.....	16	Inoccupées.....	17

III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
93.465	68	127.500	27
dont:			
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	90.896 74	Produit net....	124.852 11
Gratifications...	2.568 94	Gratifications...	2.848 16

Soit sur 100 francs de produit :

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	97 25	Produit net.....	97 77
Gratifications.....	2 75	Gratifications.....	2 23

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1907.		En 1906.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 6960	Produit net.....	0 8808
Gratifications.....	0 0197	Gratifications.....	0 0200
TOTAL.....	0 7157	TOTAL.....	0 9008

A ce point de vue, les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1907.	En 1906.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 7427	0 9862
Montpellier.....	0 6493	0 6606

Le rendement moyen a diminué dans les deux établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 5156 contre 0 fr. 6545 en 1906.

A ce point de vue, les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1907.	En 1906.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 5412	0 7308
Montpellier.....	0 4556	0 4550

IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1907, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué à Rennes.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	fr. c.
Lingerie pénitentiaire (R-D) (Montpellier).....	0 7218
Lingerie (E-G) (Rennes).....	0 6755
Bonneterie (C) (Montpellier).....	0 6636
Espadrille (E) (Montpellier).....	0 6007

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

Hommes et Femmes.

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes :

REPARTITION	MAISONS CENTRALES D'HOMMES				PÉNITENCIERS AGRICOLES				MAISONS CENTRALES DE FEMMES			
	PORTION versée.		MOYENNE par journée de détention.		PORTION versée.		MOYENNE par journée de détention.		PORTION versée.		MOYENNE par journée de détention.	
	fr. c.	1907	fr. c.	1906	fr. c.	1907	fr. c.	1906	fr. c.	1907	fr. c.	1906
Versé au pécule { disponible réserve	458.193 42	0 2374	0 2382	369 47	0 1273	0 1437	22.619 46	0 1248	0 1583	0 0940	0 1154	0 0871
	379.364 15	0 1965	0 1958	338 22	0 1166	0 1261	17.037 36	0 0940	0 1154	0 0506	0 0493	0 0871
Concédé aux entrepreneurs..... Acquis au Trésor { sur travaux exécutés pour le compte de particuliers..... sur travaux exécutés pour le compte de l'État	»	»	0 0173	»	»	»	26.227 13	0 1447	0 2443	9.177 10	0 0506	0 0871
	537.397 24	0 2784	0 2886	»	»	»	9.177 10	0 0506	0 0493	18.404 63	0 1015	0 0871
	434.103 79	0 2250	0 1941	1.031 46	0 3554	0 3860	18.404 63	0 1015	0 0871	98.465 68	0 5156	0 6545
TOTAUX	1.809.058 60	0 9373	0 9339	1.739 15	0 5993	0 5777	98.465 68	0 5156	0 6545			

(TABLEAU

PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

Hommes et Femmes.

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1907 et 1906 :

(TABLEAU)

	1907			1906		
	DISPONIBLE fr. c.	RÉSERVE fr. c.	DÉBIT au PÉCULE disponible. fr. c.	DISPONIBLE fr. c.	RÉSERVE fr. c.	DÉBIT au PÉCULE disponible. fr. c.
Maisons centrales.....	118.164 74	546.577 98	594 97	104.196 57	500.189 89	367 88
Pénitenciers agricoles.....	»	»	»	1.659 86	21.173 91	361 66
Maisons centrales de femmes.....	8.326 58	63.667 32	3 92	10.390 96	72.013 78	10 46

Au cours des années 1907 et 1906, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1907		1906	
	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles. fr. c.	MAISONS centrales de femmes. fr. c.
Dépenses personnelles.	471.244 52	25.418 17	457.280 93	33.309 85
Dépenses d'une autre nature.....	32.625 15	661 20	35.748 87	972 50
TOTAUX.....	503.869 67	26.079 37	493.029 80	34.282 35

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1907, 0 fr. 2441 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1403 dans ceux de femmes. En 1906, ces moyennes étaient de 0 fr. 2335 et 0 fr. 1707.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Hommes.

	1907. fr. c.	1906. fr. c.
Melun.....	0 3360	0 3251
Poissy.....	0 2739	0 2567
Clairvaux.....	0 2720	0 2683
Loos.....	0 2708	0 2538
Beaulieu.....	0 2538	0 2498
Thouars.....	0 1976	0 1942
Nîmes.....	0 1899	0 1876
Riom.....	0 1892	0 1708
Fontevault.....	0 1860	0 1835
Castelluccio.....	0 1479	0 1642

Femmes.

	1907. fr. c.	1906. fr. c.
Rennes.....	0 1477	0 1902
Montpellier.....	0 1220	0 1196

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 17.185 fr. 89 de vivres supplémentaires, dont 3.562 fr. 13 par les fabricants. En 1906, ces chiffres étaient de 20.731 fr. 18 et 3.836 fr. 15.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1907, ni en 1906.

LIBÉRATION

(Tableaux XXX et XXXI.)

Hommes et Femmes.

Le nombre des individus libérés en 1907 s'est élevé à :

2.140..... pour les hommes
229..... pour les femmes

Soit, par rapport aux effectifs incarcérés (8.317 et 728) :

25,73 p. 100..... chez les hommes
31,46 — chez les femmes

Soit, par rapport aux populations moyennes journalières (5.693 et 497) :

37,59 p. 100..... chez les hommes
31,46 — chez les femmes

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES	FEMMES
Expiration de la peine.....	1.705	173
Grâces.....	94	4
Libération conditionnelle.....	341	52
TOTAUX.....	2.140	229

Les libérés se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport de la récidive, de l'interdiction de séjour, de la destination, des moyens d'existence, de la situation judiciaire et de l'instruction :

	HOMMES	FEMMES
Récidivistes.....	1.365	122
Soumis à l'interdiction de séjour.....	619	73
<i>Destination.</i>		
Expulsés comme étrangers.....	243	18
Incorporés.....	232	»
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	2	1
Dirigés sur ancien domicile.....	455	71
— sur une autre localité que leur ancien domicile.....	1.208	139
TOTAUX.....	2.140	229
<i>Moyens présumés d'existence.</i>		
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	27	18
En état de travailler. { Ayant du travail assuré.....	560	52
{ N'ayant pas de travail assuré.....	933	120
Hors d'état de travailler.....	16	2
Remis à des sociétés de patronage.....	127	18
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux....	477	19
TOTAUX.....	2.140	229

	HOMMES	FEMMES
<i>Situation pécuniaire.</i>		
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs...	336	74
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs..	499	42
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.	679	65
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route.....	616	44
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	10	4
TOTAUX.....	2.140	229
<i>Instruction. (Tableau XXXI.) Au jour de la libération.</i>		
Illettrés.....	131	13
Sachant lire.....	288	32
— lire et écrire.....	617	61
— lire, écrire et calculer.....	909	97
Possédant au moins une instruction primaire com- plète ou une instruction supérieure.....	195	26
TOTAUX.....	2.140	229

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXII.)

Hommes et Femmes.

Au cours de l'année 1907, le nombre de journées de détention s'est élevé à :

1.930.240..... pour les hommes.
181.223..... pour les femmes.

Ces journées se répartissent comme suit :

	HOMMES	FEMMES
Journées de travail.) En commun.....	1.401.837	128.775
) A l'isolement.....	10.476	1.825
Journées de chômage faute de travail.....	14.126	1.083
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	»	»
Journées de repos.) Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	62.583	5.645
) Jours fériés.....	253.033	20.861
) Par prescription médicale.....	11.798	2.094
) Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....	33.526	2.974
Journées de maladie.....	60.970	14.627
Journées de cellule.) A l'isolement sans travail.....	5.168	30
) Par punition disciplinaire.....	48.584	3.309
Journées de salle de discipline.....	28.139	»
TOTAUX.....	1.930.240	181.223

C'est donc que les proportions de journées de détention consacrées au travail (en commun ou à l'isolement) ressortissent à :

73,17 pour 100..... pour les hommes.
72,06 — pour les femmes.

En 1906, ces proportions étaient de 72,62 p. 100 et de 72,65 p. 100.

**RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN
DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXXIII.)

Hommes et Femmes.

La population pénitentiaire au 31 décembre 1907 se répartissait de la façon suivante, au point de vue de l'état d'occupation :

		HOMMES	FEMMES
Travaillaient...	en commun.....	4.821	384
	à l'isolement.....	36	7
Au repos.....	Au chômage faute de travail.....	10	»
	Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	»	»
	Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	140	13
	Par prescription médicale.....	65	5
	Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage.....	2	7
	A l'infirmerie.....	167	33
En cellule.....	A l'isolement sans travail.....	18	»
	Par punition disciplinaire.....	146	15
A la salle de discipline.....		62	»
TOTAUX.....		5.127	464

De ce tableau, il appert que :

88,85 pour 100..... des hommes
84,27 — des femmes

présents au 31 décembre 1907, travaillaient, soit en commun, soit à l'isolement. L'année précédente, ces proportions étaient de 88,36 et 82,89 p. 100.

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

La maison pénitentiaire de Sainte-Anne-d'Auray ayant été supprimée par décision ministérielle du 27 mars 1907, il restait au 31 décembre de la même année 24 établissements d'éducation correctionnelle, savoir :

Pour les garçons :

Colonies publiques..... 8
Établissements privés..... 7

Pour les jeunes filles :

Colonies publiques..... 2
Quartier correctionnel à Fresnes.....
Maisons privées..... 6

Le tableau suivant en donne la nomenclature:

La statistique relative à l'enfance coupable comprend seize tableaux. Ils contiennent des renseignements intéressant l'âge des jeunes pupilles, leur degré d'instruction théorique et professionnelle à leur entrée et à leur sortie des établissements pénitentiaires, les résultats du travail, l'état moral et disciplinaire. Nous en donnons un résumé succinct.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Colonie pénitentiaire industrielle d'Aniane.	Hérault.
— — agricole d'Auberive..	Haute-Marne.
— — — et maritime de Belle-Ile-en-mer.....	Morbihan.
Colonie pénitentiaire agricole des Douaires.	Eure.
— correctionnelle d'Eysses.....	Lot-et-Garonne
École de réforme de Saint-Hilaire.....	Vienne.
Colonie pénitentiaire agricole de Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Colonie pénitentiaire agricole du Val-d'Yèvre	Cher.
MAISONS PRIVÉES	
Colonie de Bar-sur-Aube.....	Aube.
— agricole de la Couronne.....	Charente.
— — de Mettray.....	Indre-et-Loire.
— — et industrielle de Sainte-Foy.....	Dordogne.
École de réforme Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Société de patronage de la Seine.....	Seine.
Colonie sanatorium des Vermireaux.....	Yonne.
FILLES	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
École de préservation de Cadillac.....	Gironde.
— — de Doullens.....	Somme.
Quartier cellulaire de Fresnes.....	Seine.
MAISONS PRIVÉES	
Refuge. École de Sainte-Odile à Bavilliers.	Haut-Rhin.
Institution des Diaconesses.....	Seine.
Maison de refuge israélite à Neuilly.....	Seine.
Asile de Limoges.....	Haute-Vienne.
Maison pénitentiaire de Montpellier.....	Hérault.
Atelier refuge de Rouen.....	Seine-Inférieure.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1907

(Tableau I.)

	GARÇONS		FILLES	
	établissements publics.	établissements privés.	établissements publics.	établissements privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1906...	2.239	418	442	176
Entrées en 1907.....	2.419	373	526	209
ENSEMBLE.....	4.358	791	968	385
Sorties en 1907.....	1.640	256	403	111
EFFECTIF au 31 décembre 1907...	2.718	535	565	274
	3.253		839	

Cette année on constate de nouveau une augmentation sensible sur l'effectif accusé par le tableau I des garçons et des filles dans les colonies publiques et privées, elle provient de l'application de l'importante loi du 12 avril 1906, qui est venue apporter une modification notable dans le recrutement de la population des établissements d'éducation correctionnelle. Cette loi vise particulièrement à élever la majorité pénale de 16 à 18 ans des jeunes délinquants *ayant agi sans discernement*.

En voici la teneur :

(Lor)

LOI

MODIFIANT LES ARTICLES 66 ET 67 DU CODE PÉNAL,
340 DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE
ET FIXANT LA MAJORITÉ PÉNALE A L'ÂGE DE 18 ANS

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 66 et 67 du Code pénal sont ainsi modifiés :

« Art. 66. — Lorsque le prévenu ou l'accusé aura moins de dix-huit ans, s'il est décidé qu'il a agi sans discernement, il sera acquitté ; mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents ou conduit dans une colonie pénitentiaire pour y être élevé et détenu pendant le nombre d'années que le jugement déterminera et qui, toutefois, ne pourra excéder l'époque où il aura atteint sa majorité.

« Art. 67. — S'il est décidé qu'un mineur de seize ans a agi avec discernement, les peines seront prononcées ainsi qu'il suit :

« S'il a encouru la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité, de la déportation, il sera condamné à la peine de dix à vingt ans d'emprisonnement dans une colonie correctionnelle.

« S'il a encouru la peine des travaux forcés à temps, de la détention ou de la réclusion, il sera condamné à être enfermé dans une colonie correctionnelle ou une colonie pénitentiaire pour un temps égal au tiers au moins et à la moitié au plus de celui pour lequel il aurait pu être condamné à l'une de ces peines.

« Dans tous les autres cas, il pourra lui être fait défense de paraître, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le Gouvernement.

« S'il a encouru la peine de la dégradation civique ou du bannissement, il sera condamné à être enfermé, d'un an à cinq ans, dans une colonie pénitentiaire ou une colonie correctionnelle. »

ART. 2. — L'article 340 du Code d'instruction criminelle est modifié ainsi qu'il suit :

« Art. 340. — Si l'accusé a moins de dix-huit ans, le président posera, à peine de nullité, cette question : « L'accusé a-t-il agi avec discernement ? »

DISPOSITION TRANSITOIRE

ART. 3. — La garde d'un enfant mineur de seize à dix-huit ans ne pourra pas être confiée à l'assistance publique par application des articles 4 et 5 de la loi du 19 avril 1898.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 12 avril 1906.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

F. SARRIEN.

Une autre conséquence de l'exécution de cette loi, qu'il n'est pas sans intérêt de noter, est qu'un pupille de 16 à 18 ans, condamné antérieurement à la promulgation de cette loi, en tant qu'adulte d'au moins 16 ans, et interné dans une prison proprement dite, pourra bénéficier des dispositions de l'article 66 modifié, si le juge décide qu'au moment de la constatation d'un nouveau délit, cet individu a agi sans discernement. Il sera de ce fait, dirigé sur une maison d'éducation correctionnelle.

C'est ce cas que souligneront les renseignements donnés par la colonne 9 du tableau VIII.

La population moyenne de l'ensemble des établissements s'élève en 1907 à 2.936 pour les garçons et à 709 pour les jeunes filles, contre 2.552 et 508 en 1906 ; on peut la décomposer ainsi qu'il suit :

Population moyenne.

Garçons	{	Établissements publics.....	2.466
		— privés.....	470
Filles.....	{	Établissements publics.....	502
		— privés.....	207

Ce qui représente pour les établissements placés sous le contrôle direct de l'État et affectés aux garçons 84 p. 0/0 du total de la population moyenne et de 16 p. 0/0 pour les maisons privées.

Pour les jeunes filles les proportions sont respectivement de 71 et 29 p. 0/0.

Les journées de présence s'élèvent au chiffre 1.323.460 contre 1.116.775 en 1906.

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

Garçons	{	Établissements publics.....	900.251
		— privés.....	171.576
Filles.....	{	Établissements publics.....	183.202
		— privés.....	68.431
TOTAL ÉGAL.....			1.323.460

Au tableau I figurent (col. 5) 30 enfants (20 garçons et 10 filles) au lieu de 20 en 1906, entrés pendant l'année, dans différentes colonies, en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904 (pupilles indisciplinés de l'assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire.)

Pour la correction paternelle, voici quelle était la situation, pendant l'année :

2 entrées à Mettray (garçons) une sortie, reste 1 garçon au 31 décembre 1907.

Pour les jeunes filles, il y avait au quartier correctionnel de Fresnes, 12 présentes au 31 décembre 1906, 114 étaient entrées au cours de l'année, 103 étaient sorties, il restait à la fin de 1907, 23 jeunes filles, internées pour désobéissance à l'autorité paternelle.

Enfin, 258 garçons et 44 jeunes filles étaient entrés pendant l'année contre 205 garçons et 29 jeunes filles en 1906, pour les mêmes raisons dans les prisons départementales (Tableaux I et I bis des maisons d'arrêt et de correction, colonne 6).

Le département de la Seine comptait à lui seul, 188 garçons, au lieu de 154 en 1906, entrés à la Petite Roquette par correction paternelle.

CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Au 31 décembre 1907, les enfants présents à cette date se divisaient en 4 catégories :

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés, pour un certain temps, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les enfants indisciplinés de l'assistance publique confiés à l'Administration pénitentiaire en exécution de la loi du 28 juin 1904

3° Les pupilles condamnés pour moins, et plus de 2 ans (art. 67 et 69 du même Code).

4° Enfin les enfants internés par correction paternelle.

Le tableau suivant donne la proportion pour cent de chaque catégorie, on peut la comparer avec celle de l'année précédente :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1907	1906	NOMBRE	1907	1906
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	3.189	98,03	97,86	797	95,00	95,95
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	21	0,65	0,64	17	2,02	2,10
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	42	1,30	1,50	2	0,24	»
Enfermés par correction paternelle.....	1	0,02	»	23	2,74	1,95
TOTAUX.....	3.253	100,00	100,00	839	100,00	100,00

Pas de différence notable constatée parmi les garçons et les jeunes filles.

On enregistre cependant que deux jeunes filles ont encouru les rigueurs des art. 67 et 69, une pour moins d'un an, l'autre pour plus d'un an, alors qu'en 1906 aucune jeune fille n'avait été condamnée en vertu de ces articles.

Les tableaux suivants établissent au regard de la durée de la détention, la comparaison des années 1907 et 1906.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1907	1906	NOMBRE	1907	1906
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an.	3	0,09	0,34	»	»	0,50
— 1 à 2 ans.....	25	0,78	0,99	38	4,67	4,95
— 2 à 4 —.....	733	22,84	12,76	252	30,95	23,93
— 4 à 6 —.....	1.258	39,19	43,29	364	44,73	44,06
— 6 à 8 —.....	752	23,50	26,52	118	14,50	18,81
— 8 à 10 —.....	353	11,00	12,51	22	2,70	5,11
— 10 à 12 —.....	59	1,75	2,56	3	0,36	0,50
— 12 à 14 —.....	6	0,19	0,38	»	»	»
Loi du 2 juin 1904....	21	0,66	0,65	17	2,09	2,14
- TOTAUX.....	3.210	100,00	100,00	814	100,00	100,00

	GARÇONS		FILLES	
	1907	1906	1907	1906
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.).</i>				
Pour moins de 1 an.....	»	»	1	»
— 1 an.....	»	2	»	»
— 1 à 2 ans.....	12	3	1	»
— 2 à 4 —.....	9	14	»	»
— 4 à 6 —.....	12	11	»	»
— 6 à 8 —.....	2	2	»	»
— 8 à 10 —.....	3	5	»	»
— plus de 10 ans.....	»	»	»	»
— — 12 —.....	4	3	»	»
TOTAUX.....	42	40	2	»

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS, JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE

(Tableau III.)

Sur 100 pupilles, les proportions respectives des divers crimes et délits ont été les suivantes, qui peuvent se comparer avec les proportions correspondantes de 1906 :

	GARÇONS		FILLES			
	NOMBRE	1907	1906	NOMBRE	1907	1906
		0/0	0/0		0/0	0/0
Vol simple, escroquerie.....	2.247	69,08	72,75	296	35,27	37,54
Vagabondage.....	386	11,81	9,97	374	44,57	36,89
Autres crimes et délits.....	134	4,02	3,05	26	3,10	7,77
Meurtre, coups et blessures.....	191	5,87	4,63	18	2,15	1,29
Mendicité.....	67	2,06	2,30	17	2,03	2,27
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	83	2,58	2,41	45	5,36	6,31
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	76	2,37	2,41	11	1,32	2,10
Incendie.....	38	1,17	1,57	12	1,43	1,78
Assassinat, empoisonnement.....	9	0,28	0,26	»	»	»
Correction paternelle.....	1	0,02	»	23	2,74	1,95
Loi du 28 juin 1904.....	21	0,68	0,65	17	2,03	2,10
TOTAUX.....	3.253	100,00	100,00	839	100,00	100,00

Des.
Les variations peu sensibles sont à noter; cependant il y a eu moins de vols simples chez les garçons et les jeunes filles; inversement ont relevé en plus grand nombre des délits de vagabondage chez les deux sexes; pareille remarque avait déjà été faite l'an dernier pour les jeunes filles, cette augmentation disait-on, devrait être attribuée à l'application de la loi du 12 avril 1906, qui en élevant l'âge de la majorité pénale, a enlevé aux maisons d'arrêt, quantité de jeunes filles enfermées maintenant dans une maison d'éducation correctionnelle.

Enfin, depuis longtemps on constate que le délit de vagabondage est bien plus fréquent chez les jeunes filles que chez les garçons.

Quant à la juridiction qui a prononcé la peine contre les enfants internés au 31 décembre 1907, voici les chiffres que l'on relève :

Garçons :

Tribunaux correctionnels.....	3.157
Cours d'assises	74
Tribunaux militaires ou maritimes.....	»

Jeunes filles :

Tribunaux correctionnels.....	791
Cours d'assises.....	8

**DÉPARTEMENTS
OU LES JUGEMENTS ONT ÉTÉ PRONONCÉS**

(Tableau IV.)

Voici la liste des départements qui ont fourni les plus forts contingents :

Pour les garçons :

Seine.....	893	contre	582	en	1906.
Bouches-du-Rhône.....	222	—	185	—	
Nord.....	204	—	209	—	
Seine-Inférieure.....	156	—	133	—	
Finistère....	142	—	123	—	
Ille-et-Vilaine.....	121	—	114	—	

En dehors de la Seine, les chiffres varient peu d'une année à l'autre.

Les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

Pour les jeunes filles :

Seine.....	366	contre	254	en	1906.
Seine-Inférieure.....	45	—	38	—	
Bouches-du-Rhône.....	35	—	18	—	
Eure.....	34	—	25	—	
Calvados.....	26	—	10	—	
Nord.....	26	—	25	—	
Finistère.....	23	—	19	—	

Le chiffre élevé de la Seine pour les deux sexes doit être attribué à l'exécution de la loi du 12 avril 1906, qui a élevé de 16 à 18 ans la majorité pénale.

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles frappées par l'autorité judiciaire.

AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau contient deux séries distinctes de renseignements. Il indique l'âge des jeunes pupilles :

1° Au 31 décembre 1907 ;

2° Au moment du délit ou de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des enfants au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1907 et 1906 :

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1907	1906	NOMBRE	1907	1906
<i>Age au moment du délit</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Au-dessous de 8 ans.....	6	0,18	0,30	1	0,13	0,16
De 8 à 10 ans.....	158	4,86	6,40	7	0,83	0,81
— 10 à 12 —.....	351	10,79	13,10	41	4,89	5,83
— 12 à 14 —.....	587	18,04	22,77	86	10,25	15,70
— 14 à 15 —.....	644	19,88	24,76	126	15,02	31,23
Plus de 15 ans.....	1.495	45,93	32,06	578	68,88	46,27
Condamnés à la relégation (Loi du 17 mai 1885).....	12	0,37	0,61	»	»	»
TOTAUX.....	3.253	100,00	100,00	839	100,00	100,00

L'examen de ce tableau fait ressortir l'élévation de la proportion des délits commis par des enfants de plus de 15 ans ; toutes les autres ont, au contraire, sensiblement diminué.

12 mineurs de moins de 18 ans, contre 16 l'an dernier, avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8).

Ces individus étaient internés à la colonie d'Eysses, établissement spécialement désigné pour recevoir les pupilles appartenant à cette catégorie.

ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Sur les 3.253 garçons présents au 31 décembre 1907, 3.001 étaient des enfants légitimes, 252 des enfants naturels, soit une proportion de 92, et 8 p. 100 comme l'an dernier.

Quant aux jeunes filles, sur un effectif de 839, 704 étaient filles légitimes, 135 étaient nées hors mariage, soit une proportion de 83, et 17 p. 100 au lieu de 84, et 16 p. 100 en 1906.

Les pupilles se classaient ainsi, au point de vue de la situation de leurs familles :

	GARÇONS	0/0	FILLES	0/0
Propriétaires ou rentiers.....	19	0,58	1	0,12
Exerçant des professions libérales.....	39	1,20	4	0,48
— — — agricoles.....	670	20,60	66	7,87
— — — industrielles.....	1.016	31,23	170	20,27
— — — diverses.....	1.160	35,66	445	49,46
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution.....	124	3,81	109	13,00
Inconnus ou disparus.....	225	6,92	74	8,80
TOTAUX.....	3.253	100,00	839	100,00

Enfin on relève dans les renseignements divers donnés par le tableau VI (col. 13 à 16), que 355 garçons et 171 jeunes filles étaient issus de parents ayant subi des condamnations.

1.073 garçons et 268 jeunes filles étaient orphelins d'un de leurs parents.

176 garçons et 81 jeunes filles étaient orphelins de père et de mère. 69 garçons et 18 jeunes filles avaient été élevés par des hospices.

RELIGION

(Tableau VII.)

Au point de vue de la religion, les enfants se répartissaient comme suit :

	GARÇONS	FILLES
Catholiques.....	3.177	819
Protestants.....	48	11
Israélites.....	6	5
Mahométans.....	»	»
N'appartenant à aucun des cultes précédents.....	22	4

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

Dans l'effectif de fin d'année, 2.962 garçons et 800 jeunes filles étaient internés pour la première fois, soit une proportion de 90 et 95 p. 100 du total.

A cette même date, on comptait 291 garçons et 39 filles qui avaient été précédemment internés une ou plusieurs fois dans un établissement pénitentiaire, soit 10 et 5 p. 100 du total.

Parmi ces derniers, 172 garçons et 23 jeunes filles, ainsi que le constate la col. 9 du tableau VIII, avaient plus particulièrement bénéficié des dispositions de la loi du 12 avril 1906, dont il est parlé au début de ce rapport. Ces pupilles qui avaient subi dans une prison, avant la promulgation de cette loi, une condamnation encourue par application du droit commun en tant qu'adultes d'au moins 16 ans se sont vus, à l'occasion d'un nouveau délit, appelés à profiter des dispositions de l'art. 66 spécial aux jeunes délinquants de moins de 18 ans, considérés comme ayant agi sans discernement.

**PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION
DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION**

(Tableau IX.)

A leur entrée dans les colonies, 1.604 garçons et 351 filles n'avaient pas de profession; les autres exerçaient les professions suivantes :

	Garçons.	Filles.
Professions industrielles	809	187
— agricoles	386	95
— diverses	454	206

Soit p. 100 :

	Garçons.	Filles.
	0/0	0/0
Professions industrielles	24,87	22,29
— agricoles	11,86	11,32
— diverses	13,96	24,60
Sans profession.....	49,31	41,79
TOTAUX ÉGAUX....	100,00	100,00

Sous le rapport de l'instruction, on note que le nombre des illettrés, au moment de leur internement, s'élevait à 725 chez les garçons et à 152 chez les jeunes filles, soit 22,30 p. 100 du total chez les uns et 18,12 chez les autres.

Ces proportions sont inférieures à celles de 1906, qui s'élevaient à 26,23 et 23,46 p. 100 et à 31,61 et 34,11 en 1905.

Un garçon, comme l'an dernier, et une jeune fille, avaient reçu, avant leur entrée en correction, une instruction supérieure.

289 garçons et 35 jeunes filles possédaient l'instruction primaire complète.

1.040 garçons et 282 jeunes filles savaient lire, écrire et calculer.

885 garçons et 270 jeunes filles savaient lire et écrire.

313 — 99 — savaient seulement lire.

**RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT
PENDANT L'ANNÉE**

(Tableau X.)

Dans le tableau ci-dessous, figure l'état de l'instruction des enfants d'une part à leur entrée dans les établissements d'éducation correctionnelle, et de l'autre à la fin de l'année.

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés	22,30	3,83	18,12	1,91
Sachant lire	9,62	6,19	11,80	6,44
— lire et écrire.....	27,21	20,35	32,18	21,10
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire.....	40,87	69,03	37,80	70,55
TOTAUX.....	100,00	100,00	100,00	100,00

Ces chiffres ne concernent que les enfants présents dans les colonies au 31 décembre 1907.

Le tableau qui suit présente l'ensemble des résultats obtenus pendant l'année.

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés.....	Demeurés illettrés.....	160	21
	Ayant appris à lire.....	71	32
	— à lire et à écrire.....	159	10
	— à lire, écrire et calculer.....	154	28
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès.....	86	8
	Ayant fait des progrès.....	148	36
	Ayant appris à écrire.....	133	48
	— à écrire et à calculer.....	158	25
Sachant lire et écrire.....	N'ayant pas fait de progrès.....	129	18
	Ayant fait des progrès.....	459	262
	Ayant appris à calculer.....	526	151
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	102	88
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès..	166	37
	Ayant fait des progrès.....	2.161	462
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	499	126
TOTAUX ÉGAUX.....		5.111	1.352

Il ressort de ces renseignements que 89 p. 100 des garçons avaient profité des leçons de l'instituteur, au lieu de 90 p. 100 l'an dernier et 94 p. 100 en 1905.

Quant aux jeunes filles, la proportion qui était de 97 p. 100 en 1905, de 95 p. 100 l'an dernier, revient à 94 p. 100 cette année.

Des cours de dessin avaient été suivis dans certains établissements par 967 garçons et 102 jeunes filles ; des cours de musique par 540 garçons et 8 jeunes filles.

Le nombre de mises en lecture auxquelles il a été pourvu par

les bibliothèques des établissements affectés aux garçons, a été de 30.380. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y a eu 8.666 mises en lecture, soit un total de 39.046 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 16.341 volumes composant les bibliothèques des colonies pénitenciaires.

Enfin, 130 élèves contre 145 en 1906 et 162 en 1905, ayant fréquenté l'école, avaient obtenu, en 1907, le certificat d'études primaires.

Ce chiffre se décompose, par établissement, ainsi qu'il suit :

<i>Établissements publics.</i>	Aniane.....	18
	Auberive.....	4
	Belle-Ile.....	7
	Eysses.....	22
	Saint-Hilaire.....	21
	Saint-Maurice.....	18
Val-d'Yèvre.....	32	
<i>Établissements privés.</i>	Mettray.....	8
TOTAL ÉGAL.....		130

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Dans le courant de l'année 1907, 143 garçons ont été l'objet de mesures gracieuses (engagements à l'armée, remises du reste de la peine), 3 jeunes filles ont été graciées.

619 garçons et 43 jeunes filles ont bénéficié de la libération provisoire.

Diverses récompenses, pécuniaires notamment, (72 p. 100 environ pour le sexe masculin et 55 p. 100 pour le sexe féminin) ont été accordées aux jeunes pupilles.

Le total des faveurs distribuées s'élève à 88.876 pour les deux sexes (82.218 pour les garçons et 6.658 pour les jeunes filles).

Les infractions constatées, le plus grand nombre sans gravité, se sont élevées à 37.920 chez les garçons et 2.918 chez les jeunes filles, contre 32.426 et 1.916 en 1906.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins	755	88
Immoralité	257	226
Voies de fait	1.598	95
Paresse	4.009	317
Insubordination	3.820	980
Autres infractions	27.481	1.212
TOTAUX	37.920	2.918
TOTAL GÉNÉRAL	40.838	

Ce total est plus élevé que celui de l'an dernier, mais il y a lieu de ne pas perdre de vue l'augmentation de la population due, comme on sait, à l'exécution de la loi du 12 avril 1906.

Parmi les punitions les plus graves infligées aux enfants indisciplinés, on relève 3.806 punitions de cellule ou de cachot, 3.206 pour les garçons et 600 pour les jeunes filles.

On peut remarquer aussi que les cas d'immoralité constatés, sont toujours plus fréquents chez les jeunes filles que chez les garçons (13 p. 100 chez les unes, 3 p. 100 chez les autres); inversement on relève plus de cas de paresse et de voies de fait chez les garçons.

Les chiffres suivants établissent le bilan des évasions ou tentatives d'évasion qui ont été constatées dans le courant de l'année :

		ÉVASIONS		
		TENTÉES	CONSOUMÉES	
			Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1907.
Garçons...	Colonies publiques.....	192	314	56
	— privées.....	48	137	26
Filles.....	Colonies publiques.....	6	2	1
	— privées.....	5	4	2
TOTAUX		251	457	85

Même en tenant compte de l'élévation de la population, ce chiffre dépasse très sensiblement celui de l'an dernier où il avait été relevé seulement 174 tentatives d'évasion et 282 évasions consommées.

Les établissements publics, où le plus grand nombre d'évasions a été constaté sont :

1° Les Douaires, avec un chiffre de.....	117
2° Saint-Maurice — —	98
3° Le Val-d'Yèvre — —	72
4° Auberive — —	42
5° Aniane — —	23

Dans les établissements privés :

Mettray, avec un chiffre de.....	114
----------------------------------	-----

Le total des enfants transférés dans d'autres établissements

pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 246 (228 garçons et 18 jeunes filles) contre 163 en 1906.

Les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 47 délits de vols simples, incendie, rébellion, violation de domicile, vagabondage, mendicité, commis par les garçons pendant la détention ou après leur évasion de l'établissement.

Un délit de vol avait, en outre, été relevé à l'encontre d'une jeune fille internée à Doullens, pendant son évasion de la colonie.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

957 cas de maladie et 16 décès ont été constatés pendant l'année, dans l'ensemble de la population des colonies.

Les maladies et les décès sont répartis, pour les deux dernières années, comme l'indique le tableau suivant :

	1907		1906	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons:</i>				
Phtisie pulmonaire.....	19	5	21	3
Scrofules.....	35	»	58	»
Fièvre typhoïde.....	4	1	»	»
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	223	2	242	1
— diverses.....	547	3	549	3
TOTAUX.....	828	11	870	7
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	15	5	6	2
Scrofules.....	16	»	8	»
Fièvre typhoïde.....	1	»	»	»
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	14	»	29	»
— diverses.....	83	»	55	3
TOTAUX.....	129	5	98	5

La proportion des décès pour les deux sexes dus à la phtisie pulmonaire, avait baissé sensiblement depuis quelques années ; mais en 1907 cette proportion tend à s'élever de nouveau, elle

atteint 62 p.100 du total des décédés, au lieu de 42 p. 100 l'an dernier, de 43 p. 100 en 1905 et 46 p. 100 en 1904.

Enfin 5 cas de fièvre typhoïde se sont produits parmi la population internée, un seul décès a été enregistré.

6 garçons ont été frappés d'aliénation mentale, cinq d'entre eux avaient antérieurement éprouvé des troubles mentaux.

Aucune mort accidentelle n'a été signalée dans l'ensemble des colonies. Toutefois un suicide a été constaté à Mettray, pendant l'année.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,37 p. 100 pour les garçons, à 0.71 p. 100 pour les jeunes filles, soit une moyenne générale sur l'ensemble de 0,44 p. 100 contre 0,39 en 1906.

Les journées d'infirmierie ont atteint le chiffre de 16.671 (14.748 pour les garçons et 1.623 pour les jeunes filles).

51 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1907 (37 garçons et 14 jeunes filles); 5 garçons y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 3.489 (2.437 pour le sexe masculin et 1.052 pour le sexe féminin).

L'état sanitaire a été un peu moins satisfaisant qu'en 1906, le nombre de cas de maladie constatés est sensiblement égal à celui de l'an dernier, mais il y a eu plus de décès enregistrés, ce qui n'a rien d'anormal cependant, si l'on tient compte de l'importante augmentation de la population due à l'exécution de la loi du 12 avril 1906.

TRAVAIL DES PUPILLES

(Tableaux XIII et XIV.)

Le tableau XIII présente en détail pour chaque établissement d'éducation correctionnelle, le total des enfants occupés et inoccupés à la fin de l'année ainsi que le nombre des journées de travail.

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV qui n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque colonie.

GARÇONS		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1907.
Services économiques. (Cuisine, alimentation, travaux divers).....	108.093	353
Travaux agricoles.....	396.536	1.296
— industriels.....	285.566	933
TOTAUX.....	790.195	2.582

FILLES		
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉS au 31 déc. 1907.
Services économiques.....	40.569	133
Travaux agricoles.....	18.049	59
— industriels.....	141.651	463
TOTAUX.....	200.269	655

Soit, sur 100 détenus occupés à la fin de l'année:

	Garçons.	Filles
Services économiques.....	14,00	18,00
Agriculture	50,00	9,00
Industrie.....	36,00	73,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

et sur 100 journées de travail:

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	14,00	20,00
Agriculture	50,00	9,00
Industrie.....	36,00	71,00
TOTAUX.....	100,00	100,00

Enfin la proportion des journées de travail par rapport à l'ensemble des journées de présence, s'élevait à 74 p. 100 environ pour les garçons et à 79 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1907, 408 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles
Malades.....	67	9
En punition.....	133	14
Pour diverses causes (à l'école ou au repos.).....	176	9
TOTAL.....	408	

LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Défalcation faite des enfants internés par correction paternelle ou confiés à l'Administration par l'assistance publique, sortis pendant l'année qui ne figurent pas dans ces tableaux,

366 garçons et 82 jeunes filles ont été libérés définitivement après expiration de leur peine.

756 garçons et 46 jeunes filles ont obtenu soit leur grâce, soit leur mise en liberté provisoire.

Sur ces 1.250 libérés :

78 garçons et 5 jeunes filles étaient âgés de	12 à 16 ans.
304 — 61 — —	16 — 18 —
715 — 62 — —	18 — 20 —
25 —	avaient plus de 20 ans.

207 garçons et 4 jeunes filles étaient récidivistes à leur entrée, soit 18 et 3 p. 100 du total des libérés.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle acquise dans l'établissement, les libérés se classent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Ayant appris un métier agricole.....	694	41
— — industriel.....	309	37
Exerçaient une autre profession.....	112	46
N'avaient pas de profession.....	7	4

Par suite de leur santé débile ou de leur défaut d'intelligence, 20 garçons et 7 jeunes filles, n'étaient pas capables de gagner leur vie à leur libération.

Au point de vue de leur destination les 1.250 libérés se répartissaient ainsi :

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	2	8
Rentrés dans leurs familles	406	96
Confiés à des sociétés de patronage.....	9	2
Engagés militaires.....	129	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers	576	22
TOTAL ÉGAL.....	1.250	

Ces enfants avaient touché, à leur libération, comme secours de route, une somme de 6.654 fr.13, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 59.400 fr.10.

Le tableau suivant (résumé du tableau XVI) indique l'état d'instruction des libérés, à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur sortie de l'établissement :

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.....	Ayant appris à lire.....	28	4
	— — à lire et à écrire.	66	10
	— — à lire, écrire et à calculer.....	200	27
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	40	4
	Demeurés illettrés.....	13	»
Sachant lire à leur entrée.....	Ayant appris à écrire.....	52	1
	— — à écrire et à calculer.....	116	10
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	14	5
	N'ayant pas fait de progrès...	3	3
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant appris à calculer.....	197	34
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	101	11
	N'ayant pas fait de progrès...	14	»
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	131	8
	N'ayant pas fait de progrès...	52	5
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	Ayant fait des progrès.....	91	5
	N'ayant pas fait de progrès...	4	1
TOTAUX.....	1.122	128	

Il ressort de ces chiffres, que 13 garçons seulement sur 347 illettrés à leur entrée en correction, s'étaient montrés rebelles à tout enseignement pendant leur séjour dans leurs établissements respectifs.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

(Loi du 5 juin 1875.)

Le nombre des prisons cellulaires s'élevait, en 1907, à 58, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
- 3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 18° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 19° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 21° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
- 22° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Foix ;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Corte ;
- 24° La maison d'arrêt et de correction de Béthune ;
- 25° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux ;
- 26° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens ;

- 27° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet ;
- 28° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon ;
- 29° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans ;
- 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban ;
- 31° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis ;
- 32° La maison de justice de Paris (Conciergerie) ;
- 33° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy ;
- 34° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec ;
- 35° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen ;
- 36° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte ;
- 37° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier ;
- 38° La maison d'arrêt et de correction de Reims ;
- 39° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne ;
- 40° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Melun ;
- 41° La maison d'arrêt et de correction d'Épernay ;
- 42° La maison d'arrêt et de correction de Vitry-le-François ;
- 43° La maison d'arrêt et de correction de Bressuire ;
- 44° La maison d'arrêt et de correction de Wassy ;
- 45° La maison d'arrêt et de correction de Poitiers ;
- 46° La maison d'arrêt et de correction de Rennes ;
- 47° La maison d'arrêt et de correction de Dinan ;
- 48° La maison d'arrêt et de correction de Nyons ;
- 49° La maison d'arrêt et de correction de Caen ;
- 50° La maison d'arrêt et de correction de Meaux ;
- 51° La maison d'arrêt et de correction de Coulommiers ;
- 52° La maison d'arrêt et de correction d'Amiens ;
- 53° La maison d'arrêt et de correction de Douai ;
- 54° Le quartier correctionnel de Loos ;
- 55° La maison d'arrêt et de correction de Boulogne ;
- 56° La maison d'arrêt et de correction de Vitré ;
- 57° La maison d'arrêt et de correction de Carcassonne ;
- 58° La maison d'arrêt et de correction de Provins.

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

Les renseignements statistiques concernant les prisons départementales, sont répartis en 8 tableaux, relatifs :

Tableaux I, au mouvement général de la population ;

II, au caractère légal de la population détenue au 31 décembre 1907 ;

III, à l'état sanitaire ;

IV, aux cas d'aliénation mentale ;

V, à l'état disciplinaire ;

VI, aux résultats de l'enseignement ;

VII, aux industries exercées, au produit du travail ;

VIII, à la répartition du produit du travail.

A l'exception du tableau II (situation légale de la population), qui se rapporte exclusivement aux individus présents à la fin de l'année, les autres concernent l'ensemble des détenus ayant séjourné pendant l'année dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1907

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1906.....	12.751	1.828	14.579
Entrées en 1907.....	189.154	115.406	304.560
ENSEMBLE..	201.905	117.234	319.139
Sorties en 1907.....	186.757	114.978	301.735
RESTE au 31 décembre 1907....	15.148	2.256	17.404

Les journées de détention s'élèvent au chiffre de 4.968.283 pour les hommes et de 801.534 pour les femmes et correspondent à un effectif moyen de 13.612 hommes et 2.196 femmes, soit 15.808 individus, total sensiblement supérieur à celui de l'an dernier qui atteignait le chiffre de 14.664.

L'effectif moyen des prisons de la Seine est de 3.893 individus soit 3.089 hommes et 804 femmes, il représente à lui seul presque le quart de l'effectif moyen de l'ensemble des maisons d'arrêt.

95 hommes et 23 femmes avaient été graciés en 1907.

495 hommes et 119 femmes avaient été mis en liberté sous condition (Application de la loi du 14 août 1885.)

Pas d'exécution capitale pendant l'année.

SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

Le tableau II présente la situation au 31 décembre 1907, sous le rapport légal de la situation, il peut être résumé ainsi qu'il suit :

	SEINE			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL
<i>Adultes.</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	1.434	215	1.649	4.488	488	4.976	5.922	703	6.625
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	258	13	271	567	58	625	825	71	896
A l'emprisonnement de simple police.....	4	»	4	11	71	82	15	71	86
Pour un mois et au-dessous.....	223	40	263	899	125	1.024	1.122	165	1.287
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	136	35	171	903	118	1.021	1.039	153	1.192
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	190	37	227	805	103	908	395	140	1.135
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	655	109	764	2.104	226	2.330	2.759	335	3.094
Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	1	»	1	46	1	47	47	1	48
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	86	2	88	344	66	410	430	68	498
Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	»	»	95	4	99	95	4	99
Pour dettes envers l'État.....	6	»	6	851	112	963	857	112	969
Pour dettes envers les particuliers.....	2	»	2	10	»	10	12	»	12
Par mesure administrative....	35	306	341	188	20	208	223	326	549
Passagers civils.....	13	»	13	125	4	129	138	4	142
— militaires et marins.....	»	»	»	67	»	67	67	»	67
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	27	»	27	12	14	26	39	14	53
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	216	52	268	246	29	275	462	81	543
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	23	»	23	23	»	23
Jugés attendant leur transfèrement.	40	»	40	38	8	46	78	8	86
TOTAUX.....	3.326	809	4.135	11.822	1.447	13.269	15.148	2.256	17.404

On remarque pour les prisons de la Seine, une diminution sensible dans le total des individus condamnés à plus d'un an et autorisés exceptionnellement à subir leur peine à Fresnes, (88 au lieu de 396 en 1906) ce fait provient de l'obligation où l'on s'est trouvé de faire transférer ces détenus à leur destination pénale, en raison de l'encombrement constant de l'établissement sus-visé.

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissent ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1907	1906	NOMBRE	1907	1906
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	1.122	18,97	20,13	165	20,81	19,83
Pour plus d'un mois jusqu'à deux.....	1.039	17,57	16,91	153	19,30	16,95
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	995	16,82	16,85	140	17,65	16,10
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	2.759	46,64	46,10	335	42,24	47,12
TOTAUX.....	5.915	100,00	100,00	793	100,00	100,00

Il ressort de ces chiffres que la situation légale des hommes avait peu varié d'une année à l'autre ; celle du sexe féminin présente, comme l'an dernier, des variations plus sensibles, c'est ainsi que l'on constate une augmentation de 2 p. 100 sur les peines d'un mois d'emprisonnement jusqu'à deux ; inversement on relève une assez forte diminution (5 p. 100) des peines de 3 mois à 1 an de prison.

Enfin 430 hommes (contre 692 en 1906) et 68 femmes (contre 81 en 1906) soit au total 498 détenus, quoique condamnés à plus d'un an, avaient été autorisés exceptionnellement à subir leur peine dans des maisons de correction cellulaire. Cette différence en moins provient, comme on l'a dit plus haut, de l'envoi dans des

maisons centrales d'un certain nombre d'individus appartenant à cette catégorie qui ne pouvaient plus être gardés dans différentes prisons cellulaires en raison de leur encombrement, Fresnes dans la Seine, notamment.

Les prisons départementales ont renfermé pendant l'année un effectif maximum de 19.959 hommes et 4.079 femmes.

Les prisons de la Seine comptaient à elles seules un maximum de 3.700 hommes et 1.061 femmes.

ETAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

273 décès se sont produits pendant l'année contre 258 en 1906.

Ils se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons	138	50
Suicides	21	4
A l'hôpital	55	5
TOTAL ÉGAL	273	

Le département de la Seine, comptait à lui seul, 86 décès (45 hommes 41 femmes), 21 hommes, au lieu de 13 l'an dernier, dont 6 pour la Seine, s'étaient suicidés; 4 femmes également s'étaient volontairement donné la mort, une dans le département de la Côte-d'Or, une autre en Maine-et-Loire, une dans la Marne et la dernière dans le département du Tarn.

6.091 cas de maladie, dont 3.860 comme l'an dernier pour la Seine, avaient motivé l'entrée des détenus (hommes et femmes) à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Ce total se divisait en 2.815 maladies aiguës et 3.276 chroniques.

1.948 hommes et 867 femmes souffraient d'affections aiguës.

1.590 hommes et 1.686 femmes étaient atteints d'affections chroniques.

Ces maladies avaient occasionné 115.679 journées d'infirmerie (48.788 pour les hommes et 66.891 pour les femmes) et 12.651 journées d'hôpital (9.763 pour les hommes et 2.888 pour les femmes), soit ensemble 138.330 journées contre 136.401 en 1906.

Le rapport des décès avec la population moyenne, s'élève à 1,57 p. 100 pour les hommes et 2,68 p. 100 pour les femmes contre 1,24 et 1,91 en 1906.

Celui des décès avec le nombre des malades traités, est de 6,05 p. 100 pour les hommes et 2,35 p. 100 pour les femmes, contre 4,50 p. 100 pour les hommes et 1,56 p. 100 pour les femmes, en 1906.

Le tableau IV concerne spécialement les détenus atteints d'aliénation mentale avec ou sans épilepsie.

309 hommes et 83 femmes, contre 312 hommes et 87 femmes, en 1906, ont été atteints d'aliénation mentale.

Dans ce chiffre, les prisons de la Seine comptaient 66 aliénés (17 hommes et 49 femmes), soit 17 p. 100 du total, au lieu de 19 p. 100 l'an dernier.

On a constaté en outre 190 cas d'épilepsie pour les deux sexes, (141 hommes et 49 femmes), au lieu de 145 en 1906.

Les colonnes 3 à 20 du tableau IV, établissent la situation légale dans laquelle se trouvaient les aliénés, au moment où la maladie a été constatée.

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

29.538 infractions, ayant motivé autant de punitions, ont été relevées et jugées au prétoire de justice disciplinaire, contre 28.856 l'an dernier.

Dans ce total on relève :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	1.124	132
— d'immoralité.....	126	61
Refus de travail.....	808	24
Infractions diverses.....	25.897	1.386
TOTAUX.....	27.955	1.603

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violence sont :

	Hommes.	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	136	26
Charente.....	47	»
Gironde.....	72	2
Hérault.....	47	3
Loire-Inférieure.....	76	7
Nord.....	50	6
Seine.....	42	44
Seine-Inférieure.....	44	5

Les actes d'immoralité ont été fréquents dans les départements suivants :

	Hommes.	Femmes.
Bouches-du-Rhône.....	27	4
Gard.....	19	2
Seine.....	6	28

Ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
<i>Punitions infligées :</i>				
Cellule.....	6.428	23,00	687	43,00
Pain sec.....	13.193	47,00	593	37,00
Autres privations alimentaires	2.754	10,00	94	6,00
Punitions diverses.....	5.580	20,00	229	14,00
TOTAUX.....	27.955	100,00	1.603	100,00

A la fin de l'année, 82 hommes et 5 femmes étaient en cellule de punition contre 46 hommes et 6 femmes en 1906.

En 1906 on avait relevé 28.856 punitions infligées à 16.703 individus. En 1907 les punitions s'élèvent à 29.558 et portent sur 17 411 individus.

Sur ce nombre ont encouru :

	Hommes.	Femmes.
Une punition.....	10.405	800
Deux punitions.....	3.090	186
Trois punitions et plus.....	2.815	115
TOTAUX.....	16.310	1.101
TOTAL ÉGAL.....	17.411	

On a constaté enfin 53 tentatives d'évasion et 40 évasions consommées dont 24 suivies de réintégration.

49 condamnations, dont 4 afflictives et infamantes ont été prononcées pour crimes et délits commis pendant la détention.

Les 4 condamnations afflictives et infamantes concernent :

1° Deux individus condamnés par arrêt de la Cour d'assises de l'Indre le 3 décembre 1907, le premier à 20 ans de travaux forcés

et le deuxième à 7 ans de réclusion pour tentative d'évasion et tentative d'assassinat du gardien-chef de la maison de correction du Blanc.

2° Deux autres détenus condamnés le premier à la peine de mort pour assassinat d'un gardien et le second à une peine d'emprisonnement pour tentative d'évasion, par arrêt de la Cour d'assises de Vaucluse en date du 26 juillet 1907.

ENSEIGNEMENT

(Tableau VI.)

Le tableau suivant résume le mouvement des écoles pendant l'année 1907 :

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1906	826	86
Admis pendant l'année	5.165	682
ENSEMBLE.....	5.991	768
Sortis pendant l'année	5.175	666
EFFECTIF au 31 décembre 1907.....	816	102
TOTAL GÉNÉRAL	918	

A leur entrée à l'école, les 5.991 hommes et les 768 femmes se divisaient ainsi, au regard de leur instruction :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés.....	1.323	170
Sachant lire	1.898	276
— lire et écrire.....	2.166	261
Possédant une instruction plus développée...	674	61
TOTAUX.....	5.991	768

Les résultats de l'enseignement se répartissent ainsi :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés.....	Ayant appris à lire.....	307	27	1.493
	— à lire et à écrire.....	279	41	
	Ayant fait des progrès...	513	51	
	N'ayant pas fait de progrès.	224	51	
Sachant lire.....	Ayant appris à écrire....	371	84	2.404
	— à écrire et à calculer.....	758	100	
	Ayant fait des progrès....	477	53	
	N'ayant pas fait de progrès.	222	39	
Sachant lire et écrire.....	Ayant fait des progrès.....	1.944	224	2.427
	N'ayant pas fait de progrès.	222	37	
Possédant une instruction plus développée.....	Ayant fait des progrès....	594	51	735
	N'ayant pas fait de progrès	80	10	
TOTAUX.....	5.991	768	6.759	
ENSEMBLE.....	6.759			

Soit sur 100 élèves :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés.....	0/0	0/0	100,00	
	Ayant profité de l'enseignement.....	83,00		70,00
	N'ayant pas fait de progrès.	17,00		30,00
Sachant lire.....	Ayant profité de l'enseignement.....	88,00	80,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	12,00	20,00	
Sachant lire et écrire.....	Ayant profité de l'enseignement.....	90,00	86,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	10,00	14,00	
Possédant une instruction plus développée.....	Ayant profité de l'enseignement.....	88,00	84,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.	12,00	16,00	
ENSEMBLE.....	88,00	82,00	100,00	
	12,00	18,00		

TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le nombre des journées de travail s'élève à 2.615.606 pour les hommes et à 373.729 pour les femmes, au total 2.989.335.

Le département de la Seine compte à lui seul 641.407 journées de travail pour le sexe masculin, et 132.192 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1907, à 9.733 (8.519 hommes et 1.214 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 2.089 hommes et 431 femmes, soit, sur 100 individus, par rapport à la population moyenne :

	1907			1906		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	68,00	54,00	65,00	76,80	56,00	73,00
Autres départements.....	61,00	56,00	60,00	62,54	59,10	62,15
PROPORTION GÉNÉRALE...	63,00	55,00	61,00	65,80	58,00	64,73

Le total des occupés dans les prisons départementales, au 31 décembre 1907, s'élevait à 11.747 (10.358 hommes et 1.389 femmes.)

Les prisons de la Seine comptaient à la même époque 2.952 tra-

vaillieurs (2.495 hommes et 457 femmes), soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date :

	1907			1906		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	75,00	56,00	71,00	80,77	60,00	76,80
Autres départements.....	67,00	64,00	66,00	68,05	67,86	68,05
PROPORTION GÉNÉRALE..	68,00	61,00	67,00	70,86	64,98	70,12

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.775.525 fr. 70, et a été attribué, savoir :

	fr. c.
Au Trésor.....	44.597 93
A la Régie.....	226.644 80
Aux entrepreneurs.....	537.561 88
Aux détenus du sexe masculin.....	858.701 52
— — féminin.....	108.019 57
TOTAL ÉGAL.....	1.775.525 70

Pour l'ensemble des prisons, les moyennes du produit du travail sont les suivantes :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 61	0 48	0 59
— de détention.....	0 32	0 22	0 31

Pour le département de la Seine en particulier, on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 68	0 49	0 64
— de détention.....	0 38	0 22	0 35

Les gratifications accordées pour le travail pendant l'année aux détenus des deux sexes s'élevaient à la somme de 32.538 fr. 97 (31.469 fr. 31 aux hommes et 1.069 fr. 66 aux femmes).

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

Il existait, au 31 décembre 1907, 3.288 chambres et dépôts de sûreté (3.238 chambres et 50 dépôts) (Tableau unique).

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population pendant l'année :

	Hommes et Femmes.
EFFECTIF au 31 décembre 1906.....	57
Entrées pendant l'année 1906.....	62.664
ENSEMBLE.....	62.721
Sorties.....	62.675
EFFECTIF au 31 décembre 1907.....	46

Ce mouvement correspond à un total de 67.192 journées de détention, ainsi réparti :

Hommes.....	56.036
Femmes.....	4.985
Militaires et marins.....	6.171
TOTAL ÉGAL.....	67.192

Deux individus, non repris avant le 31 décembre 1907, s'étaient évadés pendant l'année des chambres de sûreté où ils étaient détenus.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableaux I et I bis.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement de la population pendant l'année.

	1907.			1906		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	56	4	60	81	3	81
Entrées pendant l'année.....	564	294	858	553	350	903
ENSEMBLE (population incarcérée).....	620	298	918	634	350	984
Sorties pendant l'année.....	580	298	878	578	346	924
EFFECTIF au 31 décembre...	40	»	40	56	4	60

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 75.941, soit un effectif journalier moyen de 208 individus contre 220 en 1906.

Embarquement.

Sur 843 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 9 ont été reconnus hors d'état d'être embarqués, dont deux de façon définitive.

Des individus embarqués :

	1907			1906		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
Ont été dirigés sur la Guyane.	543	291	834	533	345	878
TOTAUX.....	543	291	834	533	345	878

RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1907

(Tableaux II à XII).

Aucun relégable n'était présent au dépôt au 31 décembre 1907. Nous ne nous occuperons, dans l'étude des tableaux II à XII, que des 40 condamnés aux travaux forcés.

Tous avaient été condamnés par les Cours d'assises.

8 avaient été condamnés à 5 ans de travaux forcés, 12 de 5 à moins de 10 ans, 9 à 10 ans, 2 à plus de 10 à 15 ans, 1 à plus de 15 à 20 ans, 8 à perpétuité.

Ces condamnations avaient été motivées principalement par :

Vols qualifiés.....	14
Meurtres.....	9
Viols.....	5
Attentats à la pudeur.....	3
Assassinats.....	3
Coups et blessures.....	2
Fausse monnaie.....	2
Parricide.....	1
Faux.....	1

5 seulement des individus présents au 31 décembre, avaient été condamnés dans le département de la Seine.

Aucun condamné n'était de nationalité étrangère.

Sous le rapport de l'âge :

33 avaient de 16 à 40 ans.....	soit 82,50 au lieu de 81,67 en 1906
7 avaient de 40 à 60 ans.....	— 17,50 — 18,33 —

Au point de vue de l'état civil, on comptait 36 veufs et célibataires, dont 3 avec enfants; et 4 mariés dont 2 avec enfants.

37 étaient catholiques, 1 était protestant, 1 était israélite, 1 n'appartenait à aucun culte.

Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissaient ainsi :

Propriétaires, rentiers	»
Professions libérales.....	»
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique.....	4
Commerçants, fabricants	»
Professions alimentaires.....	1
Ouvriers de fabriques et d'atelier.....	5
Industries du bâtiment et du mobilier.....	10
Professions agricoles, journaliers.....	14
Professions nomades.....	1
Militaires et marins.....	1
Mendiants.....	4
A la charge de leur famille, sans métier ni profession.....	»
TOTAL.....	40

31 condamnés aux travaux forcés étaient pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 11 avaient encouru la relégation; aucun n'était récidiviste légal; 20 quoique déjà condamnés antérieurement n'étaient point dans le cas de la récidive légale. 2 de ces individus avaient passé par une maison de correction.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 40 condamnés aux travaux forcés se répartissaient comme suit:

Touchaient 1 dixième	4 condamnés.
— 2 —	10 —
— 3 —	26 —
— —	» —

65 p. 100 des condamnés touchaient 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on comptait: 1 illettré, 6 sachant lire et écrire, et 23 sachant lire, écrire et calculer; 10 détenus possédaient une instruction primaire complète.

RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1906

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1907 s'est élevé à 918, dont 620 condamnés aux travaux forcés et 298 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 37 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

26 commutations de peine, dont 24 en réclusion et 2 en emprisonnement;

11 réductions de peine, de cinq ans et plus.

Aucun relégable n'a bénéficié de mesures de faveur.

Un condamné a encouru une nouvelle peine aux travaux forcés pendant sa détention.

398 détenus, dont 3 relégables, ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 1.316 infractions aux règlements.

De ces infractions, 85 ont consisté en voies de fait envers les codétenus, 14 pour mutinerie, 4 pour attentat aux mœurs et 17 pour refus de travail.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1906.....	7
Entrées en 1907.....	212
ENSEMBLE.....	219
Sorties	214
RESTE au 31 décembre 1907.....	5

Sur 214 sorties, 208, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison, 5 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 3.663.

Sur 212 entrées à l'infirmerie, 89 ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 4, par la phtisie pulmonaire.

Sur les 5 décès, 3 ont été causés par des affections des voies respiratoires.

Au cours de l'année, il n'a été constaté qu'un cas d'aliénation mentale. Il ne s'est produit ni tentative de suicide ni suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants :

Sur une population moyenne de 208 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 158.

Par rapport à la population au 31 décembre (40), la proportion des occupés à cette date a été de :

34 occupés sur 40 présents.

Sur un total de 75.941 journées de détention, on compte 48.634 journées de travail.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 19.933 fr. 91, dont :

	fr.	c.
En produit net	19.834	41
En gratifications	99	50

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 4099 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2625 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi réparti :

	fr.	c.
Pécule disponible des détenus.....	5.477	10
Partie concédée aux entrepreneurs.....	14.456	81

Au 31 décembre 1907, le pécule des détenus présents s'élevait à 443 fr. 01.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 17.489 fr. 00, dont 17.347 fr. 05 en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail en commun	48.634
— de chômage faute de travail	»
— de repos	20.700
— de maladie.....	3.663
— de cellule.....	2.944
TOTAL	75.941

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PRÉSENTE
AU 31 DÉCEMBRE 1906
SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXIV.)

Les 40 détenus présents au 31 décembre 1907 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs.....	34
Au repos.....	1
A l'infirmerie.....	5
En cellule	»
TOTAL.....	40